

Appel à projets « *Mobilité entrante Master 2 ou équivalent* » 2021

Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

Cette bourse de mobilité est destinée à des étudiants inscrits dans une université étrangère pour soutenir leur accueil en stage de Master 2 (ou équivalent) dans l'une des équipes de l'ISSPAM.

L'objectif de cet appel à projets pour l'ISSPAM est de renforcer son attractivité et de favoriser la structuration de partenariats internationaux.

Une seule bourse pourra être accordée en 2021.

Il s'agit d'apporter à l'étudiant retenu un soutien financier de 1 000 euros par mois (gratification de stage non incluse) pour une durée maximale de 6 mois.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout étudiant inscrit, au moment de la mobilité, pour une année d'étude à temps plein au niveau Master (M.Sc. ou équivalent) hors de France.

Une bonne maîtrise du français ou de l'anglais est demandée.

Nature du projet

Le projet proposé doit concerner la réalisation de tout ou partie d'un stage de dernière année de Master (M2 ou équivalent) dans une équipe d'accueil affiliée à l'ISSPAM, pour une durée allant de 2 mois minimum à 6 mois maximum.

Le projet ne doit concerner qu'un stage et ne peut pas comprendre d'inscription pédagogique dans l'un des Master de l'ISSPAM.

CRITERES DE SELECTION

Les critères d'évaluation porteront sur la qualité scientifique du projet de stage, le niveau de l'étudiant et sa motivation, ainsi que sur l'argumentaire concernant l'intérêt du partenariat équipe ISSPAM – équipe étrangère pour les thématiques de l'ISSPAM.

Une attention particulière sera portée aux candidatures provenant d'une université partenaire d'Aix-Marseille Université (AMU) dans le cadre de CIVIS, mais l'appel à projet est ouvert à toute candidature provenant d'autres universités.

Un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Formation, du co-directeur Recherche et du directeur de l'ISSPAM, avec le soutien éventuel d'experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

Le dossier retenu devra ensuite être validé par AMU et par l'université d'origine de l'étudiant.

CUMUL DES BOURSES

L'étudiant bénéficiaire de cette bourse d'aide à la mobilité ne pourra pas la cumuler avec une autre bourse d'étude pour la formation demandée. La candidature à cette bourse A*MIDEX n'exclut pas de candidater à un autre programme de bourse ; cependant en cas d'obtention d'une autre bourse d'un montant total supérieur, le candidat devra renoncer à cette dernière et informer l'université d'Aix-Marseille de son désistement dans les plus brefs délais. **En revanche, la bourse d'aide à la mobilité pourra être cumulée avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.**

CALENDRIER

Le formulaire de candidature à cet appel à projet (annexe 1) doit être envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr avant la **date limite de soumission fixée au 31 mars 2021 à 23h59**.

La réponse sera communiquée au candidat et l'encadrant ISSPAM par message électronique début avril, avec copie des expertises de leur dossier.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le lauréat et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*Midex" AMX-20-IET-014. Il a ainsi été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (#ISSPAM-21-M2MOBE-00x). // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme" AMX-20-IET-014. It was thus supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences (#ISSPAM-21- M2MOBE-00x)* ».

Par ailleurs, les bénéficiaires de subventions impliqués dans le projet peuvent être invités à présenter leurs résultats lors des événements organisés par l'ISSPAM.

ATTENTION AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES GENERALES !

Le paiement mensualisé de la bourse obtenu démarrera à partir de l'arrivée à Marseille : prévoir un délai de plusieurs semaines au début.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de vérifier qu'il possède les documents et autorisation de voyage nécessaires (passeports, visas), de vérifier si les conditions sanitaires permettent le départ, et d'acheter ses titres de transport (billets d'avion...).

Selon le pays d'origine, un avis SCAC et/ou une autorisation consulaire pourrait être nécessaire à votre projet. Il vous appartient de vous renseigner sur ce point.

Consultez la page des relations internationales d'AMU et celle de votre université pour des conseils avant votre départ. Au vu de la pandémie actuelle, si ce projet de mobilité ne pouvait se réaliser, nous vous recommandons également d'avoir un plan B (stage dans votre université d'origine ou à distance sur des données déjà acquises, par exemple).

Annexe 1 - Appel à projets « Mobilité entrante Master 2 ou équivalent » 2021 ISSPAM

Formulaire de candidature

Merci de joindre une **lettre de motivation**, un **Curriculum Vitae** et vos **derniers résultats universitaires**.

INFORMATIONS GENERALES

- **Nom, Prénom**
- **Date de naissance**
- **Adresse électronique, téléphone**
- **Dernier diplôme obtenu, Université, date**
- **Intitulé du Master (ou équivalent) dans lequel l'étudiant est inscrit pour l'année 2020-2021 et nom de l'Université** (*document d'attestation d'inscription demandé*)
- **Structure d'accueil ISSPAM pour le stage de M2 (ou équivalent)** : Equipe d'accueil ISSPAM (Intitulé, directeur)

PRESENTATION DU PROJET DE STAGE

- **Titre du projet**
- **Mots clé** (maximum 5)
- **Description du projet envisagé** : contexte, objectifs, méthode / dispositif pédagogique / ou intervention utilisés, complémentarité des équipes et objectifs spécifiques de la mobilité (2 pages maximum et 5 références maximum)
- **Calendrier de la mobilité dans le déroulé du stage**
- **Arguments assurant de la possibilité de communication de l'étudiant sur place** (*un entretien par visioconférence pourra être demandé par le jury*)

AVIS ET SIGNATURES DES DIRECTEURS D'EQUIPE ET ENCADRANTS

- **Nom, avis circonstancié et signature du directeur de l'équipe d'accueil ISSPAM** (mettant notamment en avant l'intérêt du partenariat pour l'ISSPAM)
- **Nom, avis circonstancié et signature du responsable de Master (ou équivalent) dans l'université d'origine**
- **Nom, adresse électronique et signature de l'encadrant ISSPAM**